



**Solidarité
sans frontières**

PAGE 3

**Comité
NoFrontex**

Non à Frontex –
Oui à la liberté
de mouvement

PAGES 9 – 12

**Dossier:
Extension de la
surveillance**

Technologie et
armement au
service de la
défense contre la
migration

PAGE 19 – 20

Regard

Une politique mi-
gratoire solidaire
est possible

*Édition
spéciale pour
le référendum
NoFrontex*





Christoph Oeschger (*1984 à Zurich) est photographe, artiste, éditeur et, depuis l'automne 2017, collaborateur artistique dans le domaine de la transdisciplinarité à la Zürcher Hochschule der Künste (ZHdK). Depuis 2014, il gère avec Christof Nüssli le projet d'édition cpress. Les photos de ce bulletin sont tirées de son livre «They've Made us Ghosts», qui réunit par la photographie l'infrastructure de la sécurité des frontières et le quotidien des migrant-es. Oeschger a notamment observé à Calais, dans le nord de la France, les effets de ces systèmes de sécurité frontaliers sur l'humain et l'environnement.

Plus d'infos : <https://christophoeschger.ch>

Éditorial

L'Europe en 2022. Frontex, l'agence européenne de contrôle des frontières, continue son expansion : en argent, en armes, en personnel, en véhicules, en drones, et même en zeppelin. Sur le terrain, elle surveille les mouvements migratoires, militarise les frontières et repousse directement ou indirectement les personnes migrantes avec brutalité hors des frontières extérieures. Sur terre dans les Balkans, vers la Turquie, ou en haute mer pour les ramener vers les prisons libyennes. La sécurisation des frontières prend de plus en plus le caractère d'une guerre contre la migration. S'il est légitime de se demander comment nous en sommes arrivés là, il est également urgent d'analyser vers quoi cela évolue et comment y résister.

C'est l'objet de ce nouveau numéro du Bulletin. En vue de la votation NoFrontex du 15 mai 2022, nous voulons fournir des informations fondées et des arguments clairs contre l'agence européenne de protection des frontières. Il ne s'agit toutefois pas seulement de Frontex, mais aussi d'autres aspects de la politique migratoire comme la numérisation de la défense contre la migration ou ce que l'on appelle l'externalisation. En tant que Sosf, nous considérons qu'il est nécessaire d'avoir un débat éclairé à la lumière des faits, marqué par la présence de chercheuses, d'activistes et de personnes concernées. Nous considérons ce bulletin comme une contribution ciblée au débat sur un thème

important, mais aussi complexe. C'est pour cette raison que les textes de la présente édition sont peut-être plus techniques qu'à l'accoutumée.

Le fait qu'une votation sur l'asile demande enfin de protéger les droits fondamentaux au lieu de les restreindre est aussi excitant qu'exigeant. Nous voulons donc profiter des semaines à venir pour intervenir dans le débat public avec la campagne NoFrontex. Les revendications sont claires : Non à Frontex, Oui à la liberté de mouvement pour tou-ttes. Ce référendum, c'est au Migrant Solidarity Network, qui a eu le courage de le saisir, que nous le devons, ainsi qu'à l'équipe du comité référendaire, qui a travaillé sans relâche pendant les 100 jours réglementaires pour récolter plus de 62000 signatures. Un formidable succès que nous espérons pouvoir prolonger. Sans la ténacité et la conviction inébranlable qu'une autre politique migratoire est possible, la votation n'aurait sans doute pas lieu au printemps. Une fois de plus, il est apparu clairement à quel point les instruments de la démocratie directe en Suisse dépendent encore des ressources des comités qui lancent des initiatives et des référendums – et bien sûr aussi combien de personnes en sont encore exclues.

Saisissons donc cette chance jusqu'au 15 mai pour parler, débattre et intervenir de manière activiste et mettre sérieusement sous pression non seulement Frontex, mais aussi la politique de cloisonnement de

l'UE et le rôle cynique de la Suisse. Car ce qui est clair, c'est qu'au-delà des droits des personnes migrantes, ce sont les droits fondamentaux de tou-ttes qui sont menacés si l'on ne réagit pas maintenant face à cette évolution.

Nous dédions ce numéro à notre regretté collègue et compagnon de lutte Heiner Busch, qui a mené pendant des années des recherches obstinées et approfondies sur Frontex et s'est toujours engagé contre l'émergence de ce présent aux allures dystopiques. En 2009 déjà, il appelait à la mobilisation contre le délire de cloisonnement et de surveillance de l'UE : « Pour celles-ux qui prennent les droits humains et la démocratie au sérieux, pour les petites organisations de défense des droits civiques et les réseaux des mouvements sociaux, [...] les plans pour le nouveau programme de politique intérieure de l'UE n'offrent que deux avantages : la chance d'un débat public et l'occasion d'élaborer une autre vision européenne depuis en bas à gauche ». Et c'est exactement ce que nous devons continuer à faire !

Lorenz Naegeli et Sophie Guignard

Secrétariat politique de
Solidarité sans frontières

Bilan intermédiaire du comité NoFrontex

Non à Frontex – Oui à la liberté de mouvement

La Suisse officielle ne s'étale généralement pas sur sa participation au régime migratoire européen. Le référendum NoFrontex la met en avant. Où ce référendum peut-il nous mener ?

La Suisse participe à la construction de la forteresse Europe. On l'a vu une nouvelle fois le 1er octobre 2021 : le Parlement a décidé d'augmenter le soutien à l'agence européenne de surveillance des frontières. La contribution actuelle de 24 millions de francs doit être augmentée à environ 61 millions de francs par an jusqu'en 2027. En

« La responsabilité de cette politique se situe au cœur de l'Europe, à Bruxelles et à Berne. »

outre, la Suisse veut envoyer des gardes-frontières armés supplémentaires à la frontière extérieure.

La gauche parlementaire et de grandes organisations ont alors décidé de ne pas lancer de référendum. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) et les syndicats se sont prononcés en faveur de l'extension de Frontex lors de la consultation. Ils craignaient l'exclusion de la Suisse de l'accord de Schengen ou la menace d'une défaite en votation.

Remplir le vide par le bas

Le référendum a finalement été lancé par des activistes et des organisations de base autour du Migrant Solidarity Network. Le comité référendaire NoFrontex veut faire entendre les voix des migrant-es et rendre visibles les intérêts des personnes concernées. La revendication « Oui à la liberté de mouvement » et la critique fondamentale de Frontex et de la volonté politique de laisser mourir et souffrir aux frontières extérieures doivent être au centre du débat. L'objectif : un déplacement du discours et des rapports de force actuels.

Malgré le froid hivernal, la pandémie de Corona qui s'aggravait et les ressources limitées du comité référendaire, plus de 62000 signatures contre Frontex ont pu être déposées le 20 janvier. Ce grand succès de la solidarité nous montre que beaucoup ne veulent plus accepter cette politique migratoire violente. Le fait que des milliers de personnes aient arpenté les rues dernièrement et aient permis ce sprint final exceptionnel montre en outre clairement que la politique institutionnelle seule ne changera pas les réalités migratoires à long terme. Il faut de larges réseaux qui interviennent depuis la base avec des perspectives fortes.

Sur la scène médiatique et dans la rue

Grâce au référendum, on parlera désormais plus intensément de ce qui se passe aux frontières extérieures de l'UE jusqu'à la votation du 15 mai 2022. Il s'agit d'utiliser cette plateforme pour une résistance diversifiée. Les expériences, les critiques politiques et les perspectives solidaires issues des années de résistance contre le régime des frontières peuvent être portées à la connaissance d'un large public. Car aujourd'hui déjà, beaucoup est fait : Les personnes migrantes bravent quotidiennement la politique de fermeture, le sauvetage civil en mer s'oppose au fait de laisser mourir les gens en Méditerranée, des villes solidaires s'organisent et des communautés révoltées résistent.

Les défis demeurent

Frontex est un acteur central de la politique de fermeture de l'Europe, mais n'est pas le seul problème. La responsabilité de cette politique se situe au cœur de l'Europe, à Bruxelles et à Berne. C'est à ces endroits qu'il faut faire pression. Il est donc clair que le référendum ne peut pas à lui seul abolir Frontex et supprimer la violence des frontières. Mais : en tant que partie d'une résistance diversifiée, nous voulons et pouvons renforcer les structures solidaires et les réseaux existants ainsi que les revendications communes – Non à Frontex, Oui à la liberté de mouvement pour tou-ttes.

Le comité référendaire NoFrontex

www.frontex-referendum.ch



Entretien avec Beat Schuler

«Frontex est tout à fait au courant»

L'ancien collaborateur du HCR Beat Schuler a donné des formations au personnel de Frontex dans le domaine des droits fondamentaux et des droits des personnes réfugiées. Nous souhaitons connaître sa vision de l'agence.

SOSF: tu as travaillé trois décennies pour le HCR. De 2012 à 2018, tu étais en Italie où tu t'occupais de la protection juridique des personnes réfugiées. Où en sommes-nous aujourd'hui en ce qui concerne les droits de ces personnes qui tentent de venir en Europe ?

Beat Schuler: Les choses ne vont pas très bien. De manière générale, on peut dire que la situation de vie et la situation juridique des personnes s'empire à mesure qu'elles s'éloignent de leur pays d'origine.

L'UE qui, avec la Convention européenne des droits de l'Homme, a un texte juridique fort et contraignant, n'assume-t-elle donc pas bien sa tâche ?

Les pays européens continuent de protéger des personnes réfugiées, de manière ponctuelle. Mais nous observons de plus en plus ces dernières années que la volonté politique de sauvegarder les droits humains diminue lorsqu'il s'agit de personnes réfugiées.

Qu'est-ce que cela veut dire concrètement pour les personnes en quête de protection ?

Bien des personnes ne peuvent plus du tout venir en Europe. Et lorsqu'elles veulent venir, elles risquent leur vie. En témoigne le nombre terrifiant de personnes qui meurent en tentant de traverser la Méditerranée. Celles qui réussissent se heurtent à des conditions de vie extrêmement difficiles. Les personnes ne doivent pas seulement pouvoir déposer une demande d'asile, mais les États devraient aussi les aider ensuite.

En Grèce, nous observons que les personnes doivent vivre dans des camps toujours plus indignes. La

liberté de mouvement est limitée, l'approvisionnement en nourriture est lamentable ...

La situation en Grèce est grave et la Grèce, tout comme l'UE, sait pourquoi. Ici, on alimente sciemment et volontairement une mauvaise situation pour décourager les gens.

Un autre phénomène de dissuasion est celui des refoulements illégaux. Des ONG ont documenté des cas concernant des milliers de personnes. Comment se déroulent exactement ces pushbacks ?

Restons dans l'exemple de la Grèce : quand un bateau arrive dans les eaux territoriales grecques en provenance de la Turquie avec des personnes réfugiées à bord, des bateaux perturbateurs des gardes-frontières grecs surgissent en général. Ces bateaux provoquent des vagues et repoussent les personnes, voire parfois les remorquent jusqu'aux eaux territoriales turques.

Cette pratique va à l'encontre de l'essence-même de la protection des personnes réfugiées. À savoir que toute personne a le droit de demander protection à un État. Pourquoi cette pratique s'est-elle malgré tout normalisée ?

Plus de droits humains respectés signifie aussi plus de personnes réfugiées à l'intérieur de l'UE. Bien des États membres ne le veulent tout simplement pas.

Quel rôle joue l'agence de protection des frontières Frontex dans ce contexte ?

Dans le cas susmentionné, l'agence est au courant de tout, parce qu'elle est sur place, par exemple avec des bateaux, des véhicules ou des drones. En plus, Frontex a des personnes de contact dans le corps de garde-côtes grecs et

reçoit en général une copie du rapport faisant suite à un pushback.

Est-ce que nous parlons ici de la règle ou de l'exception ?

Dans sa centrale à Varsovie, Frontex a un espace opérationnel rempli de moniteurs et d'ordinateurs. On peut y voir des enregistrements dans lesquels des personnes traversent des frontières, des bateaux qui se déplacent etc. Frontex est tout à fait au courant de chaque pushback.

Malgré tout, Frontex rejette régulièrement la responsabilité sur les garde-frontières nationaux.

Le problème, c'est que les reproches glissent sur l'actuel chef de Frontex Fabrice Leggeri comme l'eau sur les plumes d'un canard. Cependant, Frontex n'a pas que le mandat de protéger les frontières européennes, mais aussi de garantir que les droits fondamentaux des individus y soient respectés. C'est ainsi que c'est prévu dans la stratégie des droits fondamentaux de l'agence. Or celle-ci ne se conforme actuellement qu'insuffisamment à la deuxième partie de son mandat.

Tu as donné, sur mandat de l'ONU, des formations aux fonctionnaires travaillant aux frontières sur les droits fondamentaux et les droits des personnes réfugiées. Comment se déroule exactement une telle formation ?

« Dans sa centrale à Varsovie, Frontex a un espace opérationnel rempli de moniteurs et d'ordinateurs. On peut y voir des enregistrements dans lesquels des personnes traversent des frontières, des bateaux qui se déplacent etc. »

Cela dépend du groupe-cible. A Varsovie, j'ai formé les cadres moyens, c'est-à-dire des personnes depuis longtemps sur le terrain. Pour ce groupe-cible, la formation durait trois à cinq jours. Pour les collaboratrices des garde-frontières nationaux mis au service de Frontex au moins un mois, nous traitons des thèmes du droit des personnes réfugiées et des méthodes de travail du HCR en une ou deux heures, ce qui est évidemment trop peu.

Quel impact pouvais-tu donner avec la formation ?

Je pense que les contenus servaient d'abord à ouvrir l'esprit. Les participantes avaient peut-être des positions moins polarisées après mes cours et pouvaient se rendre compte de l'illégalité de certains de leurs agissements. Dans l'idéal, une personne en arrive parfois à dire sur le terrain: « Stop. Ce que nous faisons ici n'est pas correct. Nous avons appris une autre façon de faire ».

Le problème, c'est toutefois que, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas de mécanismes effectifs de contrôle lorsque Frontex ne respecte pas les droits humains.

Sur le papier, les concepts de protection des droits fondamentaux sont tout à fait bons. Mais il manque la volonté de les mettre en œuvre réellement. Frontex a certes un

bureau des droits fondamentaux mais il est fortement sous-équipé en personnel. Ce qu'il faudrait, ce serait une instance indépendante du directeur qui décide de manière autonome où elle fait des observations et avec qui elle parle. Et une direction qui prenne ensuite les rapports correspondants au sérieux. Nous en parlons depuis des années, mais sans voir de progrès.

Mais déjà maintenant il est possible de dénoncer des incidents ayant trait à des violations des droits humains.

Oui, mais les démarches faites jusqu'ici ne reflètent pas la réalité. Les obstacles sont élevés pour les dénonciations. Il faudrait une application facile à utiliser et un numéro d'appel 24 heures sur 24 où les dénonciations même anonymes peuvent être reçues. Et en particulier de la part des personnes concernées et des collaboratrices. Ces derniers sont sinon menacés de perdre leur travail.

Est-ce qu'un mécanisme de reporting sérieusement mis en place n'impliquerait pas que Frontex devrait désormais agir totalement différemment ?

Oui. Mais l'Europe ne le veut pas. Une majorité est satisfaite d'une situation qui dissuade les personnes migrantes et les tient à l'extérieur de l'Europe. Malheureusement, les voix qui réclament le respect des droits humains sont minoritaires.

Quelle responsabilité porte la Suisse ?

La Suisse soutient financièrement Frontex et envoie du personnel, donc participe au tout. Cela devrait donner à la Suisse la possibilité et l'obligation de réclamer haut et fort le respect des droits fondamentaux et des droits humains. En outre, elle devrait former soigneusement son personnel et vérifier lors du débriefing si les missions ont eu lieu de manière conforme au droit. En se basant sur ces résultats, la Suisse devrait décider d'envoyer encore ou non du personnel.

Ta conclusion sur la situation actuelle

est décevante. Que peuvent faire des organisations de base ?

Ne pas lâcher prise, même si la contribution est petite. Les temps sont difficiles, mais nous n'avons pas le droit d'abandonner.

Que dis-tu au sujet du référendum sur Frontex ?

C'est super. Je félicite les activistes de leur engagement ! Maintenant, nous pouvons et nous devons en tant que société nous déterminer de manière globale sur Frontex et les violations des droits humains des personnes réfugiées. Le référendum peut vraiment avoir un impact !

Selina Leu (SI)

Comité de Sosf

Pris la main dans le sac

Frontex et les pushbacks

On n'en finit pas avec les rapports sur la participation de Frontex à des opérations de refoulement illégaux. Watch the Med Alarmphone a documenté le même jour deux incidents de ce genre dans la mer Égée.

Le 8 octobre, un bateau transportant 25 personnes se dirigeait vers Lesbos. Il a été attaqué,

« Les photos le prouvent : le bateau décrit était un CP 420, un bateau de la Guardia Costiera italienne, en mission pour Frontex. »

son moteur a été détruit et le bateau a été remorqué avec un câble par les garde-côtes grecs jusqu'à son retour dans les eaux territoriales turques. Là, il s'est mis à dériver devant lui, sans moteur, au milieu de l'eau. Pourtant, au début du pushback, il y avait un bateau de Frontex, comme le décrit un passager à l'Alarmphone : « nous avons vu un bateau blanc devant nous. Je crois que c'était un bateau

italien. Quelqu'un a pris des photos pour que vous puissiez le voir. Ce bateau blanc ne nous a pas aidés. » Les photos le prouvent : le bateau décrit était un CP 420, un bateau de la Guardia Costiera italienne, en mission pour Frontex.

Le même jour, un autre groupe a rapporté un autre pushback dans la mer Égée. Douze personnes ont été chargées sur un bateau des garde-côtes grecs près de l'île de Rhodes. Le groupe a été conduit dans les eaux territoriales turques et a été placé sur des radeaux pneumatiques. Au milieu de la mer, sans moteur. Dans ce cas aussi, les voyageuses ont rapporté avoir été stoppés par un bateau de Frontex ou de l'OTAN avant que les garde-côtes grecs procèdent au pushback.

Ces rapports confirment l'étroite collaboration entre les garde-côtes grecs et Frontex dans les refoulements illégaux. Et, ce qui ne doit pas rester tu : ils se font à la vue de toutes !

(Ln)



Abolir Frontex

Protection des frontières et droits humains, une contradiction en soi

Priver Frontex d'argent est un pas dans la bonne direction mais ne résout pas à long terme les problèmes concernant l'agence de protection des frontières et le régime migratoire violent qui lui est lié.

Depuis sa création en tant qu'agence de l'UE en 2004, Frontex grandit sans cesse. Ses tâches et ses moyens ont été passablement élargis après l'été de la migration appelé la « crise des réfugiés ». D'ici à 2027, une armée permanente de forces de sécurité comprenant jusqu'à 10000 personnes va notamment prendre forme. Ces dernières devront surveiller les frontières des États membres de l'UE et renforcer les refoulements. En tant que contrôleur des frontières, Frontex peut intervenir au besoin directement « en cas de crise » et faire valoir les intérêts des États de l'UE. Une ambiance de crise se fait déjà sentir lorsque 10000 personnes fuient par la Biélorussie – personnes pour lesquelles il y aurait sans aucun doute assez de place, rien qu'en Allemagne.

En raison de la critique persistante des débordements violents, des pushbacks et autres violations des droits humains, auxquels des fonctionnaires de Frontex ont directement participé ou ont

au moins été présentes – en particulier les pushbacks en mer Égée – le groupe d'enquête de la Commission de l'UE exige de Frontex un processus de réforme interne général. La destitution du directeur Fabrice Leggeri a aussi été demandée à plusieurs reprises. À une large majorité, le parlement de l'UE a décidé en octobre de ne libérer 12% du budget pour 2022 que si Frontex engage des observatrices des droits fondamentaux et instaure un mécanisme de dénonciation des incidents aux frontières extérieures de l'UE. Au parlement, il est en outre plaidé que le budget soit diminué de 45 millions d'euro.

Problème résolu ? Pas du tout !

Ces efforts ne résolvent toutefois pas les problèmes. Toutes les exigences vers plus de contrôle interne de l'agence sont peu prometteuses. On sait qu'il est totalement inefficace qu'une autorité enquête contre elle-même. Une réduction du budget d'un volume total de 754 millions d'euro devrait être immense pour porter un réel

coup dans la chair de l'agence. Un retrait des forces d'intervention allemandes de Frontex demandé par le SPD est politiquement juste, mais serait rapidement paré par l'armée existante.

Des coupes effectives dans le budget et les tâches, ainsi qu'un contrôle indépendant peuvent un peu calmer l'agence à long terme. Mais en tant que prestataire de services pour les États membres de l'UE, Frontex ne peut qu'indirectement être rendue responsable de violations des droits humains. Une répartition peu claire des compétences entre l'agence et les États membres crée une absence de responsabilité. Une procédure juridique contre Frontex s'avère difficile : chez les victimes des pushbacks en tant que plaignant-es potentiel-les, c'est à juste titre la peur de la répression qui prend le pas sur un intérêt abstrait à une justice ultérieure.

Le problème, c'est Frontex

On a voulu réformer Frontex et en faire un acteur devant défendre désormais les frontières extérieures de l'UE en harmonie avec les droits humains – une contradiction en soi. Le cloisonnement des frontières extérieures afin d'assurer la prospérité de l'UE, tout en maintenant le déséquilibre postcolonial du pouvoir face au sud global est forcément construit sur la violence. C'est pourquoi les exigences des États de l'UE vis-à-vis de leur agence de protection des frontières sont inconciliables avec une protection juridique effective des droits humains.

Une solution au problème Frontex suppose bien davantage : il faut une vision globale d'une société véritablement plurielle et un changement fondamental de système.

Priver Frontex d'argent est un pas dans cette direction mais c'est un chemin de longue haleine avant d'atteindre le but.

Britta Rabe

Komitee für Grundrechte und Demokratie e.V.

Pas de justice climatique avec Frontex

La grève du climat soutient le référendum contre l'extension de Frontex.

Déjà aujourd'hui, la crise climatique fait partie des motifs de fuite les plus importants. Des études prédisent que d'ici à 2050, la crise climatique provoquera la fuite de jusqu'à 1.2 milliard de personnes. Le mouvement de la Grève du climat exige des voies de fuite sûres pour les personnes migrantes. Selon l'ONU, 80% des personnes qui fuient proviennent de régions touchées par la crise climatique et particulièrement exposées à des catastrophes naturelles pour des raisons de manque d'infrastructure.

La grève du climat prend position

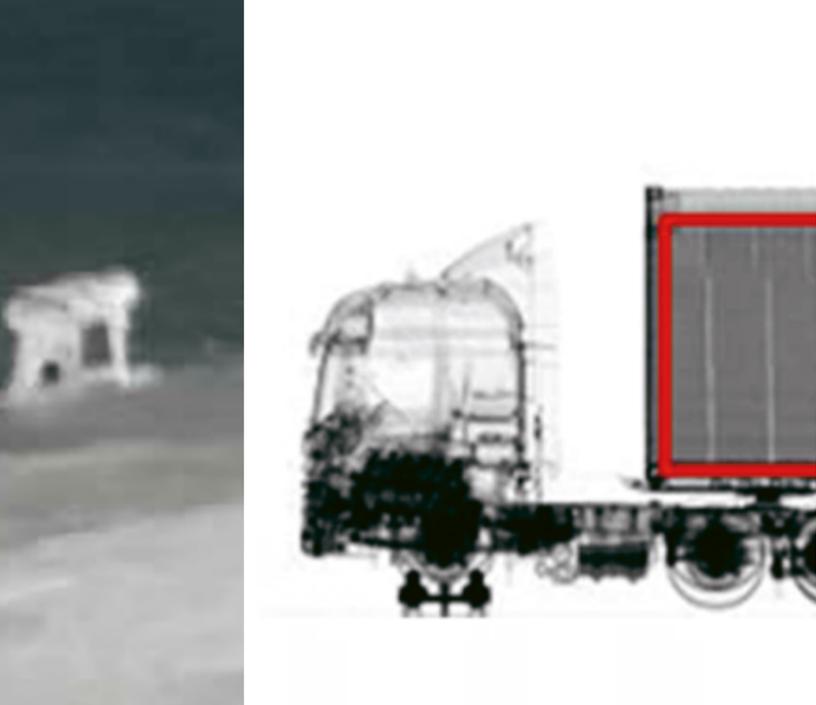
A une large majorité, la grève du Climat a décidé de soutenir le référendum NoFrontex. Le mouvement considère la justice

pour les personnes réfugiées comme faisant partie de sa revendication pour une justice climatique. « Nous avons besoin de justice climatique ! Avec l'armement de Frontex, la garde-frontière européenne, nous allons dans le sens contraire », déclare Robin Augsburger de La Chaux-de-Fonds.

Meret Schefer de Berne ajoute : « Il n'y a qu'une chose que je crains autant que les catastrophes naturelles créées par notre crise climatique : C'est la manière dont notre société réagira. Je ne veux pas vivre dans un monde où le nord global se transforme en une forteresse et abandonne le sud global dans les crises qu'il a causées. Ce n'est que par la justice climatique que nous atteindrons notre but d'un avenir digne d'être vécu ! ».

Grève du climat

Cet article est paru initialement en tant que communiqué de presse et a été légèrement raccourci et adapté.



personnes qui ne sont pas secourues par les autorités européennes ou libyennes malgré des appels à l'aide répétés². C'est le navire d'ONG Ocean Viking qui arrive enfin sur place, plus de 24 heures après le premier signal de détresse. Les équipes de sauvetage ne retrouveront que les restes de l'embarcation ayant coulé, et des corps sans vie.

La pratique des refoulements « téléguidés » et de la surveillance par les airs ne semble pas prête à diminuer, malgré les critiques³. En octobre 2020, Airbus, l'entreprise étatique israélienne Aerospace Industries et Elbit Systems signent deux contrats d'une valeur de 50mio d'euros chacun avec Frontex pour livrer des drones de surveillance⁴. En avril 2021, Der Spiegel rapporte que des agents de Frontex enverraient des messages whatsapp pour signaler aux garde-côtes libyens les embarcations en détresse repérées.

La systématisation de ces refoulements téléguidés par les airs est un exemple de plus du rôle central de Frontex dans les opérations violentes de défense des frontières européennes. Plus généralement, elle est aussi le signe de la déresponsabilisation de l'UE et de la Suisse et de leur politique de dissuasion migratoire. En Méditerranée centrale, les exilé-es continuent à être ramenés dans les camps de torture libyens, sous les yeux de Frontex.

(Ks)

¹ La plupart des embarcations de fortune rencontrent des problèmes de navigation bien plus près des côtes libyennes que des côtes italiennes.

² <https://alarmphone.org/en/2021/04/22/coordinating-a-maritime-disaster-up-to-130-people-drown-off-libya/>

³ Voir le rapport : <https://eu-libya.info/>

⁴ <https://www.theguardian.com/business/2020/oct/20/airbus-to-operate-drones-searching-for-migrants-crossing-the-mediterranean>

⁵ <https://www.spiegel.de/international/europe/libya-how-frontex-helps-haul-migrants-back-to-libyan-torture-camps-a-d62c3960-ece2-499b-8a3f-1ede2eaefb83>

Les effets néfastes de la surveillance aérienne de Frontex en Méditerranée centrale

Refoulements téléguidés et politique mortifère

La surveillance aérienne, qui remplace progressivement la présence physique de Frontex en Méditerranée centrale, permet à l'Union Européenne (UE) de se défaire de ses responsabilités de secours tout en maintenant un contrôle par les airs. Elle constitue un élément important de la forteresse Europe.

En février 2018, Frontex remplace l'opération de surveillance et contrôle des frontières Triton par Themis. La zone de patrouille de l'agence est massivement réduite: dorénavant, Frontex ne patrouille plus qu'au large des côtes italiennes¹ et déploie d'avantage d'avions. En parallèle, l'UE et l'Italie forment et soutiennent les garde-côtes libyens. En juin 2018, ces derniers se déclarent en charge de coordonner les sauvetages sur une vaste zone des eaux internationales. Dès lors, les forces libyennes interviennent lorsque les autorités européennes leur transmettent des informations sur la localisation d'embarcations à intercepter. Fin 2018, l'opération militaire commune de l'UE en Méditerranée, EUNAVFOR MED, dont la mission principale est l'implémentation de l'embargo de l'ONU sur les armes en Libye et la lutte contre le trafic de personnes, remplace l'opération Sophia par Irini. A nouveau, cela implique une réduction de la zone d'opération et le remplacement de navires par des avions.

Dès lors, la situation est claire: la présence européenne se concentre surtout aux airs et il y a moins de navires officiels mobilisables pour des sauvetages. Un exemple dramatique de cette politique: les 21 et 22 avril derniers, Frontex survole une embarcation d'environ 130

Dossier: extension de la surveillance

Des millions à Frontex pour une surveillance aérienne totale

A deux reprises ces six dernières années, l'UE a très sensiblement élargi les compétences de Frontex. En 2016, il a été permis à l'agence de se procurer son propre équipement; elle a d'abord commencé par le leasing d'avions personnels. En tant que « service de surveillance aérienne Frontex » (Frontex Aerial Surveillance Service – FASS), ces avions observent le centre de la Méditerranée, la route des Balkans et la mer Egée. Ainsi, Frontex se débarrasse du principe de l'emprunt systématique du personnel et de l'équipement des États membres pour ses missions. Cela donne à l'agence considérablement plus de pouvoir de réalisation et la soumet en même temps à moins de contrôles.

Les avions du FASS peuvent être sollicités par tout État membre de l'UE ayant une frontière extérieure. La décision d'entreprendre une mission est du ressort du directeur de Frontex, Fabrice Leggeri. En 2017, l'Italie a utilisé cette voie, puis en 2018 a eu lieu la première mission sur une frontière terrestre en Croatie. Depuis, les avions du FASS ont aussi survolé le Monténégro, la Grèce et d'autres pays.

Toutes les données vont à Frontex

Toutes les données de reconnaissance sont transmises au quartier général de Frontex à Varsovie et redistribuées aux États hôtes concernés. Frontex enregistre en outre les renseignements dans son système de surveillance EURO-SUR auquel sont reliés tous les États membres de l'UE et la Suisse. Là, ils sont évalués par 42 collaboratrices et collaborateurs du « centre de situation de Frontex » (Frontex Situation Centre – FSC). Au moins six de ces personnes travaillent dans le département « service de surveillance de l'espace aérien à buts multiples » (MAS) prévu spécialement pour le service FASS. Même des pays comme la Libye, la Tunisie ou la Turquie sont informés des bateaux en détresse en mer. Mais ils n'ont pas le droit de faire directement partie du réseau EUROSUR.

Les avions du FASS portent des détecteurs électro-optiques qui peuvent aussi fournir des images de nuit ou par mauvaise visibilité. Un radar marin qui reconnaît les petits bateaux d'assez loin génère d'autres informations. En outre, les pilotes sont équipés d'appareils de réception

de transpondeurs pour suivre la position de bateaux plus grands. Dans leurs descriptifs, les annonceurs peuvent recueillir plus de points si leurs avions ont à bord une technique de repérage des téléphones mobiles et par satellite.

De près du sol à la stratosphère

Pour les seuls avions du service FASS, Frontex a déjà dépensé 147 millions d'euro. L'agence utilise en outre des drones à longue distance qui couvrent encore de plus grandes régions (voir article à la page 8). Pour des interventions près du sol Frontex cherche des entreprises qui vendent de plus petits quadricoptères.

Depuis l'an dernier, il y a aussi, dans les missions de Frontex, un aérostat le long du fleuve Evros qui fait la frontière entre la Grèce et la Turquie ainsi qu'au-dessus de l'île grecque de Limnos. Il s'agit d'un zeppelin attaché à une laisse de plusieurs centaines de mètres et pouvant rester jusqu'à 40 jours en l'air.

Frontex observe les frontières extérieures de l'UE depuis 2014 à l'aide du programme de satellites de l'UE « Copernicus ». Dans un projet de recherche, Frontex veut maintenant combler la lacune entre les drones, les avions et les satellites: dans le cadre d'un appel d'offre, des systèmes destinés à être utilisés dans la stratosphère à une altitude de 20 kilomètres sont recherchés, notamment des plates-formes d'altitude ou des solutions plus légères que l'air. Le groupe d'armement européen Airbus ou son concurrent français Thales développent actuellement de telles plates-formes en vue d'une production en série. Leur durée d'exploitation est de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Cette surveillance en temps réel depuis le ciel complète les nombreuses autres possibilités de collecte et de traitement des données digitales (voir pages 10 à 12). Frontex devient ainsi quasiment un service secret au service du refus de la migration.

Matthias Monroy

Activiste et rédacteur chez « Bürgerrechte & Polizei/CILIP »

Les technologies numériques au service de la lutte contre l'immigration

Depuis la crise du régime européen des frontières en 2015, l'UE n'a cessé de développer son infrastructure informatique de défense contre la migration. Grâce à l'enregistrement biométrique et à des bases de données nouvelles ou élargies, des connaissances de plus en plus complètes sur les personnes en fuite et leurs mouvements transfrontaliers sont générées. Ces données servent également à faciliter leur expulsion. Un aperçu des principaux programmes.

EURODAC

La base de données EURODAC a été créée dans les années 1990 et enregistre les empreintes digitales et le sexe de tous les demandeur-ses d'asile et de toutes les personnes migrantes appréhendées lors du franchissement non documenté de la frontière de l'espace Schengen. Jusqu'à présent, EURODAC ne stocke pas d'autres données personnelles. Les empreintes digitales permettent toutefois de déterminer partout en Europe le pays par lequel un-e demandeur-se d'asile a pénétré dans l'espace Schengen et qui, selon le règlement de Dublin, est généralement responsable d'une procédure d'asile. Les autorités d'asile des États membres, en Suisse le Secrétariat d'État aux migrations SEM, ont accès à EURODAC. Grâce à une requête «hit/no hit», elles apprennent si une personne demandant l'asile a déjà été enregistrée ailleurs. Depuis une révision en 2013, les autorités de poursuite pénale (en Suisse, Fedpol) et Europol ont également accès à la base de données dans certaines circonstances. Les empreintes digitales sont conservées pendant dix ans ; la base de données contient actuellement environ six millions d'entrées.

EURODAC doit devenir à l'avenir une base de données complète sur l'asile et la migration. Outre les empreintes digitales, elle contiendra une image faciale, des données biographiques complètes ainsi que des scans des documents de voyage de toutes les personnes entrées sans papiers ou appréhendées dans l'espace Schengen à partir de l'âge de six ans. Cette extension permet une surveillance sans failles de toutes les personnes exilées et doit notamment faciliter les expulsions. Désormais, les autorités pourront également effectuer des recherches dans la base de données d'après des données biométriques ou biographiques individuelles. Le refus de faire enregistrer ses empreintes digitales pour EURODAC sera sanctionné.

Système d'information Schengen (SIS II)

Le Système d'information Schengen est la base de données centrale de recherche pour la coopération policière transfrontalière. Il a été introduit à la fin des années 1990 avec la suppression des contrôles aux frontières intérieures. Le SIS (dont la deuxième génération est le SIS II depuis 2013) contient des données sur les objets volés ou disparus (p. ex. passeports, cartes d'identité, véhicules ou plaques de contrôle), ainsi que sur les personnes faisant l'objet d'un avis de recherche ou d'une interdiction d'entrée. Depuis une révision en 2013, les données biométriques peuvent également être enregistrées dans le SIS. Avec plus de cinq milliards de consultations par an, cette base de données est le système informatique le plus utilisé de l'UE. Elle comprend actuellement près de 100 millions d'entrées, dont 70% se rapportent à des documents de voyage et seulement 1% environ à des personnes faisant l'objet d'un avis de recherche. En Suisse, les institutions suivantes ont accès au SIS: les polices cantonales et Fedpol, l'Office fédéral des douanes et de la sécurité des frontières, le SEM et les autorités cantonales de migration, les ambassades ainsi que les autorités judiciaires. Du point de vue de la politique migratoire, le SIS est surtout pertinent pour la vérification des documents de voyage aux frontières ainsi qu'en raison des interdictions d'entrée et des décisions d'expulsion qui y sont enregistrées.

Système d'information sur les visas (VIS)

Le système d'information sur les visas VIS a vu le jour au début des années 2010 et a numérisé les demandes de visas Schengen. Les demandes ainsi que les données biographiques et biométriques (photos du visage et dix empreintes digitales) de toutes les voyageur-ses de plus de douze ans soumis à l'obligation de visa sont enregistrées dans la base de données et mises à la disposition de tous les consulats des États membres. Ceux-ci peuvent ainsi vérifier si des demandes de visa ont déjà été déposées dans d'autres États et, le cas échéant, pour quelles raisons elles ont été refusées. À la frontière, les données biométriques des voyageur-ses peuvent en outre être comparées aux données saisies lors de la demande de visa, afin d'empêcher le franchissement de la frontière avec le passeport et le visa d'une autre personne. Fin 2019, le VIS contenait environ 70 millions d'empreintes digitales et était consulté plus de 30 millions de fois par an. Outre les ambassades et les polices des frontières, les autorités chargées de l'asile, de la migration et des poursuites pénales ainsi qu'Europol sont autorisées à y accéder.

Dans le cadre de la dernière révision en 2021 (qui n'a pas encore été adoptée par la Suisse), le champ d'application du VIS a été étendu des visas de courte durée (90 jours maximum) aux visas de plus longue durée et, de manière générale, aux permis de séjour des ressortissant-es de pays tiers. Désormais, les scans des documents de voyage des demandeur-ses sont également enregistrés dans le VIS. L'âge minimal de la saisie des empreintes digitales a été abaissé à six ans et les données du VIS peuvent désormais être utilisées à des fins d'expulsion.

Système d'entrée/de sortie (EES)

Le système d'entrée/de sortie (EES), actuellement en cours d'élaboration, fera de l'enregistrement biométrique toutes les ressortissant-es de pays tiers aux frontières extérieures de l'espace Schengen la norme à partir de 2023. Pour ce faire, il remplace l'actuel tampon sur les passeports par un enregistrement numérique de l'entrée, associé à l'enregistrement d'une photo biométrique du visage et de quatre empreintes digitales. Lors de la sortie du territoire, le système indique alors automatiquement si la durée de séjour autorisée dans l'espace Schengen a été respectée. Et il donne l'alerte si cette durée a été dépassée sans que la sortie ait été enregistrée. L'objectif est d'empêcher le «visa overstaying» et d'avoir connaissance en temps réel de tous les ressortissants de pays tiers séjournant dans l'espace Schengen. Cela permet ensuite d'établir des statistiques sur le respect des durées de séjour autorisées.

Système européen d'autorisation et d'information de voyage (ETIAS)

En 2023, le système européen d'information et d'autorisation de voyage ETIAS sera lancé. Ce système fonctionne comme une sorte de programme d'enregistrement préalable pour les ressortissant-es de pays tiers exemptés de visa. Il les oblige à s'inscrire auprès de l'UE avant leur départ et à fournir de nombreuses informations. Ces données sont ensuite comparées à des profils de risque. Si une personne est considérée comme suspecte, elle se voit déjà interdire l'accès au pays ou est soumise à des contrôles plus stricts à la frontière.

Interopérabilité

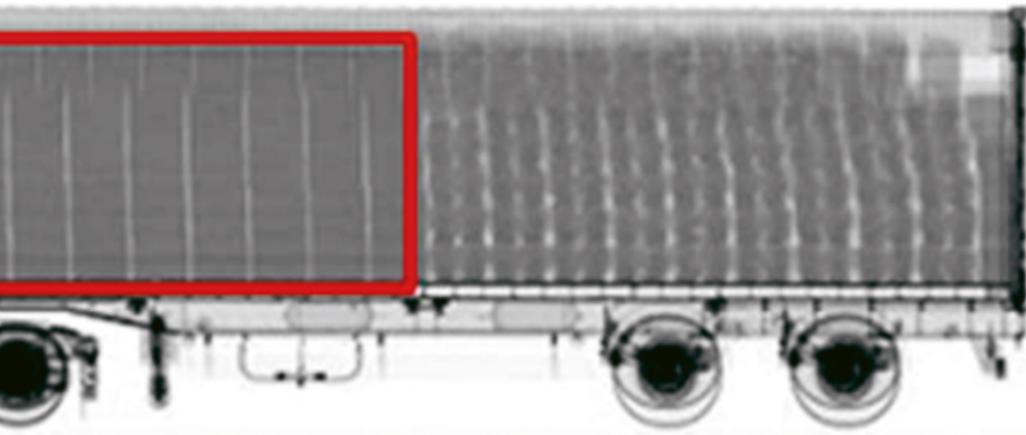
En 2019, l'UE a adopté l'initiative sur l'interopérabilité, qui a été acceptée par le Parlement suisse en 2021. Celle-ci prévoit qu'à partir de 2023, toutes les bases de données migratoires de l'UE seront reliées entre elles et qu'il sera possible de rechercher en parallèle dans tous les systèmes aussi bien les caractéristiques biométriques que les données personnelles telles que les noms, les dates de naissance ou les nationalités des ressortissant-es de pays tiers. Un nouveau logiciel de comparaison biométrique recherche en outre en permanence et de manière automatisée les identités dites multiples dans les systèmes. Il s'agit d'enregistrements de données dans différents systèmes qui peuvent être attribués à une seule et même personne sans que cela soit connu jusqu'à présent. Une nouvelle mémoire commune sera créée à cet effet, dans laquelle toutes les données d'identité seront stockées et pourront être consultées via un portail de recherche unique. Cette initiative est particulièrement problématique du point de vue de la protection des données, car elle exploite au maximum les droits d'accès existants aux données personnelles.

eu-LISA

eu-LISA, l'«Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice», est le pendant de l'agence Frontex pour les contrôles numériques des migrations et des frontières. eu-LISA exploite et gère les systèmes centraux des bases de données migratoires de l'UE et est également responsable du développement de nouveaux systèmes. Le budget d'eu-LISA, comparable à celui de Frontex, a presque quadruplé depuis 2015 et s'élève à 245 millions d'euros en 2022.

Simon Noori

Maître-assistant à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel.



Les «frontières intelligentes» sous le feu des critiques

La numérisation de la politique migratoire et frontalière progresse, mais reste difficile à appréhender. Trois questions peuvent nous aider à mieux la comprendre – et à la critiquer.

Les technologies de contrôle numérique et les nouvelles bases de données migratoires sont souvent décidées et introduites en dehors de tout débat public. Lorsque le public en prend connaissance, les avantages sont unilatéralement mis en avant : les « frontières intelligentes » permettraient des contrôles plus efficaces et automatisés tout en facilitant les déplacements. Les objections critiques se font tout au plus entendre lorsque l'on se bat pour la prise en charge des coûts ou que l'on évoque des violations de la protection des données et d'autres droits fondamentaux. Une critique fondée devrait toutefois aller plus loin et discuter de manière plus controversée de la numérisation de la politique migratoire et frontalière en tant que telle. Pour ne pas tomber dans le piège de rendre les technologies numériques plus puissantes qu'elles ne le sont en les comparant à un Big Brother dystopique, trois questions sont particulièrement prometteuses :

(Comment) ces technologies fonctionnent-elles ?

Ces dernières années, des recherches critiques ont montré que les systèmes de contrôle biométrique sont loin de fonctionner sans heurts. Les difficultés de mise en œuvre et l'explosion des coûts s'accompagnent d'un risque d'erreur élevé, d'une utilité limitée et d'effets secondaires inattendus. Les temps de traitement extrêmement longs ou la confiance trompeuse dans les résultats des requêtes de base de données en sont des exemples. Plutôt que de prendre pour argent comptant les promesses de leurs promoteurs, il convient donc de toujours remettre en question le fonctionnement de ces technologies.

Quelles en sont les conséquences ?

Avec le développement des bases de données biométriques, l'UE

veut surtout lutter contre le « deportation gap », c'est-à-dire le fait que de nombreux réfugiés ne peuvent pas être expulsés bien que leur demande d'asile ait été rejetée. Les pratiques qui ont permis cela jusqu'à présent doivent être empêchées par les nouvelles technologies. La saisie complète de toutes les données biographiques et biométriques dans EURODAC, le

VIS ou l'EES doit par exemple rendre obsolète la mutilation de ses propres empreintes digitales ou la disparition de documents d'identité. Cette saisie complète, y compris les images faciales et les scans des documents de voyage, pousse les sans-papiers toujours plus loin dans l'invisibilité et la clandestinité.

Qui en profite ?

Les agences comme eu-LISA et l'industrie informatique sont les principales bénéficiaires de cette évolution. Dans l'ombre de Frontex, eu-LISA, une autre agence de l'UE, est devenue très influente. Elle gère les bases de données sur la migration et attribue des contrats très rémunérateurs à l'industrie informatique pour leur mise en place et leur développement. Plus encore que Frontex, eu-LISA intègre également des acteurs du secteur privé dans le régime frontalier de l'UE et sert de charnière entre les intérêts publics et privés. Rien que pour l'EES et l'initiative d'interopérabilité, eu-LISA a conclu des contrats d'un montant de plus d'un milliard d'euros avec l'industrie informatique au cours des quatre dernières années.

Les technologies migratoires numériques doivent faire l'objet de plus de débats et de controverses publics. Le meilleur moyen d'y parvenir est de discuter de la manière dont les pratiques de contrôle sont effectivement modifiées par la numérisation. Et bien sûr, quelles en sont les conséquences concrètes pour les personnes en fuite et qui profite le plus de cette évolution.

Simon Noori

Maître-assistant à l'Institut de géographie de l'Université de Neuchâtel

Développement de l'acquis de Schengen – participation de la Suisse

Malgré des réserves sur les droits fondamentaux, la majorité approuve tout

La Commission de l'UE a édicté plusieurs nouveaux règlements pour l'extension des systèmes de sécurité et de migration – malgré l'opposition des socio-démocrates et des Vert-es, ainsi que des doutes importants en matière de droits fondamentaux. Les règlements au niveau de l'UE sont des lois cadres contraignantes pour tous les États membres.

Comme la Suisse est associée au système de Schengen/Dublin, elle doit reprendre ces réglementations. Lors des dernières sessions, le Parlement a ainsi décidé de trois projets sur le développement de l'acquis de Schengen. Un quatrième projet est encore en attente.

Il s'agit de l'extension du système d'information de Schengen SIS, de la création d'un système d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) pour les ressortissant-es de pays tiers non soumis à l'obligation du visa et de l'extension de l'agence de protection des frontières Frontex vers une « armée » permanente de 10 000 forces de sécurité armées aux frontières extérieures de l'UE. Le parlement a approuvé les trois objets, mais un référendum a été lancé contre le projet Frontex. En suspens devant le parlement, reste encore le projet FADO qui prévoit une extension de l'archivage déjà existant « False and Authentic Documents Online » pour la comparaison des documents d'identité (permis de conduire, cartes d'identité, passeports).

Ces projets ont en commun d'être tous interdépendants et d'avoir un contenu si technique qu'il est difficile à comprendre et à concevoir. Pourtant il serait important de bien les comprendre car ils créent tous des réalités qui entraînent d'importantes atteintes aux droits fondamentaux des personnes qui entrent dans l'espace Schengen ou qui traversent la frontière extérieure de l'UE. Les nombreuses banques de données numériques des autorités de l'UE et des services secrets nationaux sont réunies et saisissent et contrôlent la mobilité transfrontalière en temps réel. L'UE et, avec elle, la Suisse se transforment ainsi en machines de contrôles au service du refus de la migration.

Les débats au parlement suisse au sujet de ces projets peuvent être résumés de la manière suivante : les Vert-es et les membres du PS formulent des points critiques différenciés et des points d'interrogation ayant trait aux droits humains et dans une certaine mesure sur l'efficacité et l'amélioration des systèmes digitaux, de leur coût et sur la participation de Frontex à des pushbacks. Et ils exigent des « compensations » sous la forme de contingents d'accueil plus importants.

L'UDC critique certes la contrainte de reprendre le droit européen, mais vote avec la droite bourgeoise du PLR, du Centre et des vert libéraux : du point de vue suisse, la « sécurité » des frontières européennes extérieures aurait plus de poids que tous les doutes qu'on pourrait avoir. Le projet Fontex contiendrait en outre l'obligation de stationner des observateur-ices des droits humains aux hotspots, ce qui favoriserait la protection des droits fondamentaux. Et si on ne participait pas à l'extension de l'architecture sécuritaire européenne, la Suisse s'écarterait du système de Schengen et se retrouverait seule. Les « compensations » demandées par la gauche seraient inadéquates et inutiles. Une majorité du parlement partage cette argumentation.

A l'inverse, des doutes en ce qui concerne les droits fondamentaux générés par une extension du système de Schengen ont été examinés plus sérieusement et plus à fond au parlement de l'UE. Il n'y a cependant, là non plus, pas eu de majorité.

(Pf)

Liberté pour El Hiblu 3

Trois jeunes hommes originaires de Guinée et de Côte d'Ivoire sont toujours en procès à Malte. Ils sont accusés, entre autres, de terrorisme. Que s'est-il passé? Le 26 mars 2019, l'équipage du cargo «El Hiblu 1» a sauvé de la noyade 108 personnes qui fuyaient la Libye en direction de l'Europe sur un canot pneumatique. Lorsque le cargo a ensuite mis le cap sur la Libye, les migrants ont protesté contre leur rapatriement, qui aurait constitué une violation du droit

Plus d'informations sur le cas:
www.elhiblu3.info

mais le procès est toujours en cours – ils risquent jusqu'à 30 ans d'incarcération en cas de condamnation. Les autorités maltaises veulent faire des «El Hiblu 3» un exemple, semble-t-il. Mais avec un large réseau de soutien, ils s'opposent à cette criminalisation absurde – même Amnesty International soutient les accusés et une «Freedom Commission», dont font partie entre autres Achille Mbembe, Carola Rackete, Jean Ziegler et Charles Heller, s'engage activement pour leur libération. Le 3 février, des témoins ont été entendus

« Aujourd'hui, ils ne sont plus en prison, mais le procès est toujours en cours – ils risquent jusqu'à 30 ans d'incarcération en cas de condamnation. »

international en vigueur. L'équipage a fait marche arrière et s'est finalement dirigé vers Malte. Aucun dommage n'a été causé aux personnes ou au navire, mais les trois adolescents ont été arrêtés à leur arrivée à Malte et emprisonnés pendant sept mois. Aujourd'hui, ils ne sont plus en prison,

et ont confirmé, au grand dam du tribunal, que les accusés sont les véritables héros de l'histoire: alors que la plupart des gens paniquaient, les accusés auraient calmé leurs compagnons de voyage. Le procès reprendra le 15 avril. La revendication reste inchangée: «Abandonnez les accusations, liberté pour les El Hiblu 3».

(Ln)

Procès en mai: Samos 2

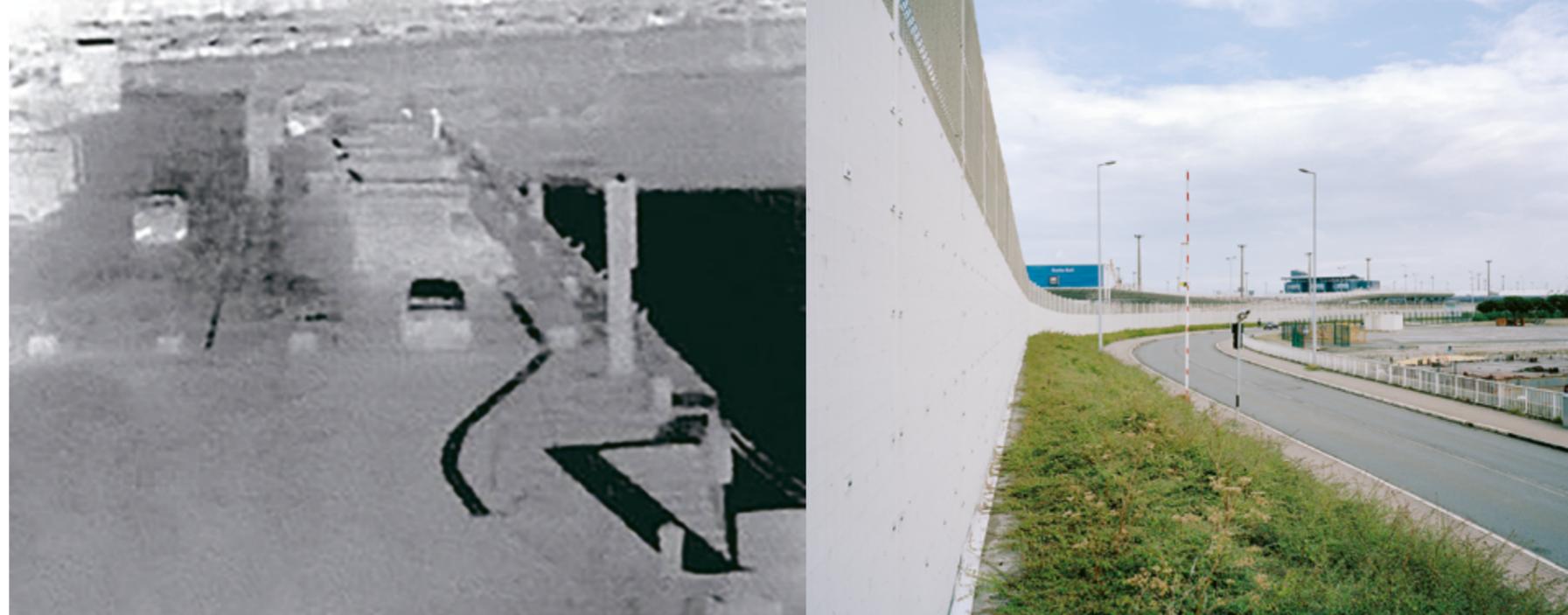
Le 7 novembre 2020, un bateau transportant 22 migrant-es s'est retrouvé en détresse au large de l'île grecque de Samos. Il a heurté des falaises et a chaviré. «Bien que les garde-côtes grecs aient été informés de l'urgence, il leur a fallu plusieurs heures avant d'arriver sur place», écrit la campagne qui informe sur le cas. Pour l'enfant de N. et une femme enceinte, l'aide est arrivée trop tard: leurs corps sans vie ont été retrouvés le lendemain matin sur les rochers. Au lieu d'un soutien psychologique pour surmonter la mort de son enfant, N. a été arrêté: pour avoir mis en danger la vie de son enfant, il risque jusqu'à dix ans de prison.

Plus d'infos sur l'affaire:
www.freethesamos2two.com

Hasan, 23 ans, était sur le même bateau. Lui aussi a été arrêté. Parce qu'il était supposé piloter le bateau, il est accusé d'avoir «transporté 24 ressortissant-es de pays tiers sur le territoire grec sans autorisation», d'avoir mis en danger la vie de 23 personnes et d'avoir

provoqué la mort d'une personne. Il risque un total de 230 ans plus la prison à vie. De telles accusations sont systématiques: depuis plusieurs années, la Grèce criminalise la migration par de telles procédures – la police arrête une ou deux personnes par bateau. Des centaines de migrant-es passent ainsi directement du bateau à la prison. Le procès des «Samos2» est prévu pour la mi-mai – avec les accusés, des dizaines d'organisations demandent l'abandon des accusations. Elles demandent également la libération de toutes celles-eux qui sont emprisonné-es pour avoir «conduit un bateau», ainsi que la fin de la criminalisation de la migration.

(Ln)



Les personnes échouées en Libye s'organisent

Depuis octobre, des centaines de migrant-es ont manifesté devant le bâtiment du HCR à Tripoli. Il-elles ont exigé l'évacuation immédiate de toutes les personnes échouées en Libye et l'arrêt du financement par l'UE et ses États membres des soi-disant garde-côtes libyens, mais aussi des centres de détention en Libye. La contestation a

Plus d'infos et dons sur:
<https://www.refugeesinlibya.org>

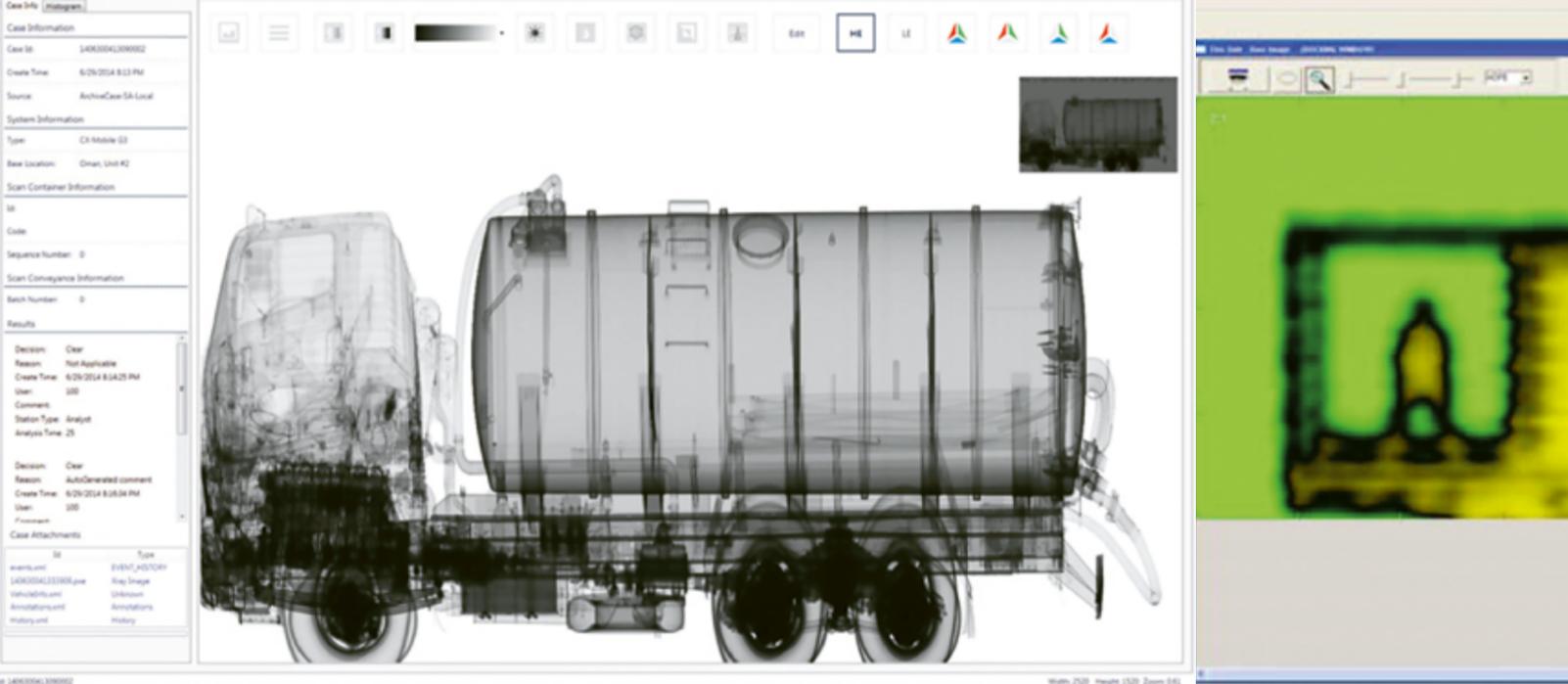
« À plusieurs reprises, les manifestant-es ont été attaqué-es par des forces de sécurité privées mais aussi publiques. »

rapidement reçu le soutien de réseaux solidaires. Et la communauté internationale et l'UE à laquelle elle s'adresse? Non seulement elle est restée muette, mais elle a même pris le contre-pied: le HCR a fermé sans hésiter le bâtiment bloqué à Tripoli. À plusieurs reprises, les manifestant-es ont été attaqué-es par des forces de sécurité privées mais aussi publiques. Des blessures parfois mortelles ont été infligées. Le 10 janvier, le camp de protestation a été démantelé par la force. Les forces de sécurité ont arrêté des centaines

de personnes et les ont enfermées dans un camp de détention près de la localité d'Ain Zara. Depuis, les forces de sécurité sont à la recherche de deux leaders de la contestation qui ont réussi à échapper à l'arrestation: Yambio David Oliver Yasona et Hassan Azakaria. Bien que les réseaux internationaux s'efforcent de les accueillir, les appels à la Realpolitik – entre autres de Medico International avec Carola Rackete, Milo Rau et Jean Ziegler – sont restés lettre morte jusqu'à présent. Les protestataires ont d'autant plus besoin du soutien de la société civile pour renforcer leur auto-organisation. Pendant ce temps, les prisonniers d'Ain Zara pour-

suivent la contestation: début février, une partie des protestataires a annoncé une grève de la faim. Il est grand temps que la pression soit efficace et que les autorités et les institutions bougent enfin.

(Ln)



Migration Control se présente

Qu'est-ce que Migration Control ?

Migration Control est un collectif transnational de recherche et de documentation qui produit un savoir critique sur l'externalisation du régime européen de la migration et des frontières. Par externalisation, nous entendons un système de coopérations ayant pour but l'extension et le transfert du contrôle de la mobilité dans des pays désignés, dans le récit européen dominant, comme des « États de transit et États d'origine ». L'UE contrôle et empêche ainsi des mouvements migratoires non désirés bien au-delà de l'Europe : sur la Méditerranée, dans les prisons libyennes, lors de refoulements illégaux dans le Sahara de personnes venant d'Algérie et sur la route des Balkans ou alors lors de l'introduction de contrôles à la frontière entre le Niger et la Libye. Cette stratégie du contrôle migratoire a non seulement des effets graves sur des personnes en route vers l'Europe et rend leurs parcours de fuite toujours plus dangereux, mais elle limite aussi la liberté de mouvement de la population locale, viole leurs droits humains et criminalise leur comportement.

En quoi consiste exactement votre travail ?

En tant que réseau transnational d'activistes, de personnes concernées, de chercheurs-ses, de journalistes, de traducteur-ices et d'organisations antiracistes,

nous mettons en relation toutes les personnes participantes. Nous voulons ainsi enrichir solidairement le débat autour du régime européen des frontières. Nous produisons un savoir qui oppose des perspectives critiques sur le pouvoir aux récits dominants concernant la migration et les frontières pour faire connaître les conséquences de cette politique à un large public. Ce contre-savoir, nous le tenons à disposition en plusieurs langues sur notre site migration-control.info.

Qu'est-ce qu'on trouve sur le site et quels sont vos buts ?

Le site comprend un blog avec des analyses sur les développements actuels, des archives avec une collection de rapports pertinents, des documents politiques et un wiki avec des rapports sur les pays concernés, les régions déterminantes, les agences et les étapes importantes de la politique européenne d'externalisation. En outre, nous présentons une revue de presse paraissant chaque mois qui donne un aperçu et un résumé des développements actuels. En stimulant l'échange, l'interconnexion et la coopération, nous combattons ensemble la politique européenne migratoire et des frontières et nous nous engageons pour la liberté de mouvement de toutes les personnes.

Collectif Migration Control

Collectif transnational de recherche et de documentation

Externalisation du régime migratoire

L'UE déplace ses frontières

Le mouvement auto-organisé de contestation « Refugees in Libya » s'adresse au public dans une lettre ouverte : « La Libye est devenue un cimetière pour des milliers de personnes réfugiées, de personnes requérantes d'asile et de personnes migrantes innocentes qui ont fui la situation intenable dans leurs pays d'origine. C'était et c'est la volonté politique des autorités italiennes et des Etats membres de l'UE, qui acceptent cette situation et qui la financent. »¹

Le fait que la Libye soit devenue ce cimetière est aussi une conséquence de l'externalisation des frontières européennes et du contrôle toujours plus complet des mouvements migratoires. Alors qu'auparavant, les frontières étaient encore tracées comme des lignes sur les cartes nationales, elles sont devenues aujourd'hui un réseau à mailles serrées de surveillance, de contrôles, de prisons et de refoulements qui s'étend au-delà de l'Europe. Avec cette politique d'externalisation, l'UE contrôle des mouvements migratoires déjà loin avant les frontières directes de l'Europe – dans le sens d'une Europe raciste, capitaliste et patriarcale. L'UE et des États européens comme la Suisse concluent depuis le début des années 2000 des conventions avec des gouvernements et des détenteurs du pouvoir dans ce qu'on appelle les États d'origine et les États de transit – dès lors aussi avec la Libye.

La violence de la politique de l'UE

Les acteurs libyens dont des milices armées, exploitent avec le soutien financier, infrastructurel mais aussi politique de l'Europe, des postes-frontières, des contrôles mobiles et des maisons d'arrêt. Ce qu'on appelle la garde côtes libyenne en est un exemple : formée, financée et soutenue par l'UE et des États (membres) européens comme l'Italie, elle est responsable de violations systématiques des droits humains en Libye et sur la Méditerranée. Les personnes qui tentent de fuir la Libye notamment en raison de la violence raciste, de la détention arbitraire et de la torture qu'elles y subissent sont repêchées dans la Méditerranée par la garde-côtes et ramenées en Libye. Au lieu d'arriver dans un port sûr, les personnes se retrouvent dans des camps désastreux – et souvent enfermées dans ces camps par les soi-disant garde-côtes eux-mêmes.

L'Europe ne participe pas seulement en Libye à la naissance et au maintien d'une situation de violation des droits humains en suivant ses intérêts brutalement et sans scrupules. Sous la pression de l'Europe, le Niger a adopté une nouvelle loi qui criminalise la mobilité en direction du nord. À Ceuta et Melilla, on a placé des barrières de plusieurs mètres de haut. De son côté, le gouvernement britannique tente de légaliser les pushbacks dans la Manche.

« Le fait que la Libye soit devenue ce cimetière est aussi une conséquence de l'externalisation des frontières européennes et du contrôle toujours plus complet des mouvements migratoires. »

La résistance à l'externalisation de la politique migratoire et frontalière s'est toujours manifestée. Des mouvements autogérés comme celui des « Refugees in Libya » se défendent, à cause et malgré les risques vitaux qu'ils encourent, contre la violence de la politique et contre l'indifférence de la communauté internationale. Mais également, la résistance qui remet en question de manière la plus fondamentale l'inégalité globale, l'exploitation et la restriction de la liberté de mouvement se maintient : la migration elle-même.

Collectif Migration Control

Collectif transnational de recherche et de documentation

¹ « Libya today is a cemetery to thousands of innocent refugees, asylum seekers and immigrants fleeing unbearable situations in their countries of origin. And the idea or the political will was and is fully accepted and funded by the Italian authorities and EU member states. » <https://www.refugeesinlibya.org/letter-to-italian-authorities-eu-member>

IMPRESSUM

BULLETIN

SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

Paraît 4 fois par an

ISSN 2673-7701

Tirage de cette édition :

5 000 allemand / 1 200 français

Affirmés par la REMP/FRP :

2 327 allemand / 521 français

Composition/Graphisme :

Graziella Bärtsch et Moana Bischof

Impression et expédition :

selva caro druck ag, Films Waldhaus

Rédaction :

Lorenz Naegeli (Ln), Peter Frei (Pf),
Sophie Guignard (Sg), Kiri Santer (Ks),
Selina Leu (Sl)

Traductions :

Marianne Benteli, Olivier von Allmen

Lectorat : Sosf

Photos :

(CC-by-nc-sa) Christoph Oeschger

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
le 20 avril 2022

Nous nous réservons le droit d'abrégé le
courrier des lecteur-ices

Cotisation 2022 abo inclus :
salariés Fr. 70.- / couples Fr. 100.- /
non-salariés Fr. 30.- /
organisations Fr. 120.-

Abonnement :

individuel Fr. 30.- / organisations Fr. 50.-

Editrice :

Solidarité sans frontières

Schwanengasse 9

3011 Bern

(regroupement CAS/MODS)

Tél. 031 311 07 70

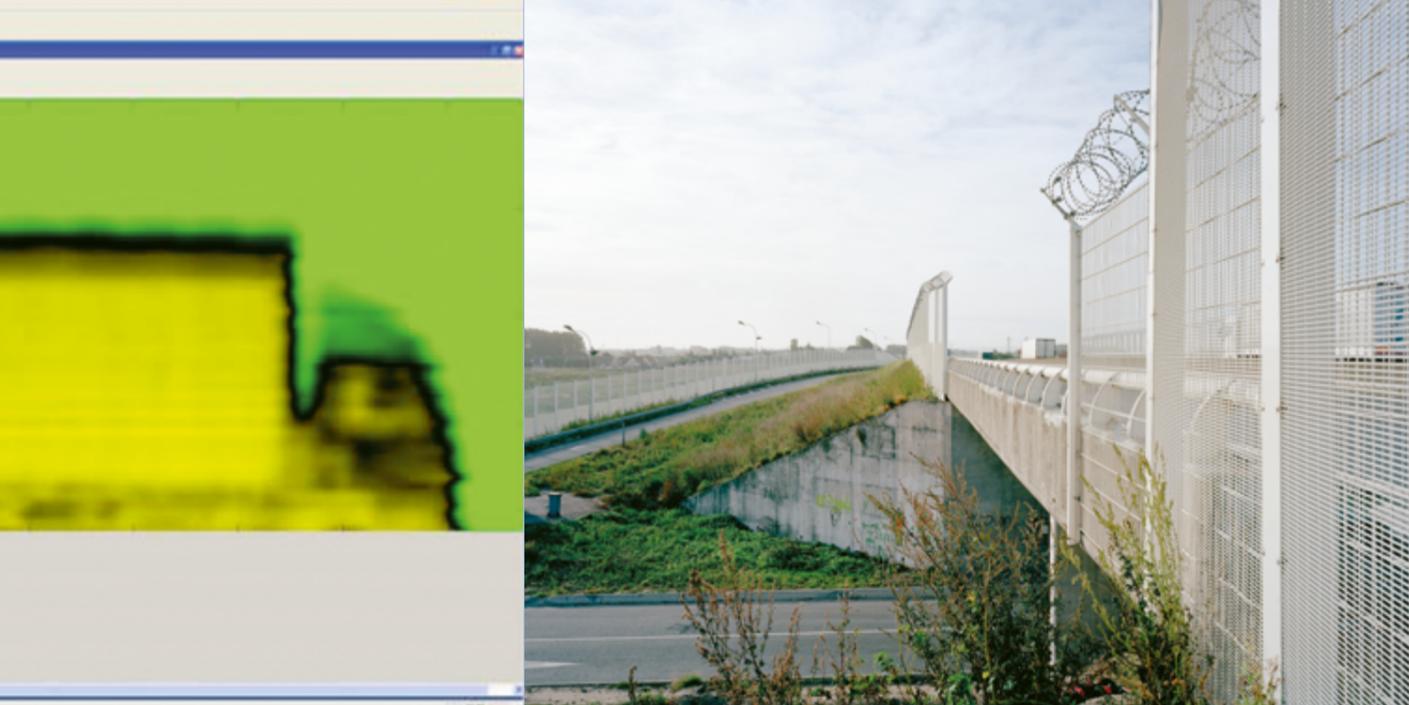
sekretariat@sosf.ch

www.sosf.ch

CP 30-13574-6

IBAN CH03 0900 0000 3001 3574 6

BIC POFICHBEXXX



Commentaire

Une politique migratoire solidaire est possible

La voie vers une société solidaire passe par la révolte et doit venir de la base. Une réflexion.

À lui seul le titre provisoire de ce texte m'a plongé dans un dilemme. Lorsqu'il est question de politique, je pense automatiquement à la politique inhumaine de cloisonnement de l'UE et de la Suisse. Quand il en va de la solidarité, je pense d'abord aux nombreuses personnes ici en Europe qui se précipitent à l'aide des personnes réfugiées – aux frontières, en mer, dans les Alpes, dans le no man's land. En même temps, j'ai à l'esprit celles qui s'occupent de l'accueil, de l'enregistrement et des conseils pour les personnes en quête de protection. Il y a encore les personnes réfugiées et migrantes qui s'organisent et luttent ensemble pour leurs droits.

Si nous voulons malgré tout parler d'une « politique migratoire solidaire », celle-ci ne peut avoir lieu qu'en opposition à la politique officielle. En effet, cette dernière fait tout pour tenir les personnes en quête de protection à l'écart. Bien sûr, nous continuons de demander à nos gouvernements d'accueillir plus de personnes réfugiées et de respecter les droits humains. Pourtant, nous nous heurtons à des murs et nous devons chercher d'autres voies. Dans ce sens, par exemple des initiatives citoyennes dans la ville-frontière française de Briançon qui ont acheté un ancien sanatorium grâce à une récolte de fonds à large échelle pour y accueillir des

personnes réfugiées qui traversent les Alpes en risquant leur vie depuis l'Italie. Les personnes migrantes sont cependant souvent si nombreuses que ce lieu d'accueil est déjà surpeuplé. C'est pourquoi, de nombreux-ses habitant-es de la ville se sont annoncés pour héberger en plus d'autres voyageurs-ses à leur domicile.

Et tout le monde connaît bien le village de Riace au sud de l'Italie. La commune, grâce à son ancien maire Domenico « Mimmo » Lucano a connu une renaissance grâce à l'installation de personnes migrantes. Un développement que le gouvernement avait à l'œil, par son ministre de l'intérieur de l'extrême droite Salvini – qui a alors tout fait pour détruire cet exemple. Domenico Lucano a été récemment condamné à 13 ans de prison dans un procès scandaleux – un recours est pendant. Mais l'idée continue de vivre car Riace a inspiré bien d'autres communes et pas seulement en Italie. A juste titre: des centaines de villages de toute l'Europe ont pu être relancés de cette manière.

Une politique migratoire solidaire ne peut venir que de la base – et être efficace. Non seulement un village comme Riace, mais aussi beaucoup de grandes villes dans toute l'Europe sont prêtes à accueillir en tant que « Solidarity Cities ». En Allemagne, bientôt 300 communes sont déclarées « ports sûrs » pour les personnes réfugiées. Et en Suisse? Ici, d'abord un exemple historique: la « Freiplatzaktion für Chile-Flüchtlinge » a pu

Annonce de notre tournée d'information

La Forteresse Europe – Infotour en Allemagne et en Suisse

Le Comité pour les droits fondamentaux et la démocratie (Komitee für Grundrechte und Demokratie e.V.) de Cologne, le magazine « Bürgerrechte & Polizei / CILIP » et Solidarité sans frontières s'associent pour une tournée d'information.

Cette édition du bulletin de Sosf porte sur l'extension de la défense contre la migration de l'UE dans le cadre de Frontex et de ce qu'on appelle l'externalisation de la migration. Le bulletin est un numéro spécial thématique en vue du vote prévu en mai contre l'extension de Frontex. Outre un regard sur « Frontex et la Suisse », l'accent est mis sur la défense contre la migration grâce aux technologies numériques. Le magazine « Bürgerrechte & Polizei/CILIP », qui paraîtra également en mars à Berlin, traitera également de ce thème, le numéro s'intitulant « Die EU - Ein Polizeistaat neuer Prägung? »

L'infotour commencera en avril en Suisse, mais pourra ensuite se poursuivre tout au long de l'année 2022. Outre l'information sur le thème, nous voulons également mettre en réseau les personnes concernées, les activistes, les expert-es et les personnes intéressées.

L'objectif est de rendre un sujet complexe plus accessible par le biais de textes et de discussions. « Frontex », « externalisation », « smart borders », « Eurodac »: tous ces termes sont peu familiers à la plupart d'entre nous. Nous sommes convaincu-es que les discussions futures, mais aussi les pratiques de résistance, nécessitent une base de connaissances solide sur cette évolution et ses conséquences. Pour nous opposer à la surveillance et au cloisonnement qui progressent, nous devons comprendre leur ampleur et leurs modes de fonctionnement.

Nous voulons exposer cette évolution pour un public suisse: Comment Frontex opère-t-elle en Méditerranée centrale? Pourquoi la Suisse est-elle coresponsable des renvois? Quelles sont les alternatives? Nous voulons d'autre part opposer à l'analyse du passé et du présent des perspectives de résistance et de mise en réseau.

Vous souhaitez (co)organiser une telle manifestation dans votre ville ou région? Alors contactez le secrétariat de Sosf (sekretariat@sosf.ch). Nous vous soutiendrons volontiers.

Les premières manifestations sont annoncées dans la rubrique « Agenda » en dernière page.

(Ln)

Aperçu complet sur:
www.sosf.ch

ANZEIGEN

widerständiger rückblick
auf eine woche voller
rassismus:
antira-wochenschau
abonnieren auf
antira.org

wir drucken!
Klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf Wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 films t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch

« Et tout le monde connaît bien le village de Riace au sud de l'Italie. La commune, grâce à son ancien maire Domenico « Mimmo » Lucano a connu une renaissance grâce à l'installation de personnes migrantes. »

sauver, après le putsch militaire de 1973, plus de 2000 personnes persécutées de ce pays d'Amérique latine en Suisse – contre la volonté du Conseil fédéral. Cela n'a été possible que grâce à la générosité d'accueil de personnes privées, de paroisses et de communes politiques. Et aujourd'hui ? En 2020, diverses communes de Suisse se sont affiliées à l'alliance « Villes et communes pour l'accueil de personnes réfugiées » ; ce qui a été déterminant, c'est la situation inhumaine des personnes réfugiées dans les camps grecs. Au total, 16 communes suisses sont représentées dans cette alliance, dont toutes les plus grandes villes du pays. En plus, 20 communes de plus petite taille se sont déjà déclarées prêtes à accueillir des personnes réfugiées. Dès le début, le Conseil fédéral a rejeté et saboté cet élan de solidarité. Malgré tout, un contrepoids est né et il n'est pas si facile de s'en débarrasser. En même temps, il y a beaucoup de personnes, surtout de jeunes gens, qui sont en marche pour soutenir les personnes en quête de protection le long des routes empruntées pour leur fuite.

En 1974/75, le Conseil fédéral a dû finalement faire des concessions, parce que les activistes de la « Chile-Frei-platzaktion » ont tout simplement fait entrer les personnes persécutées dans le pays par un « chemin de fer clandestin » en désobéissance civile et les ont réparties dans les Freiplätze. Et aujourd'hui ? Rêver est encore toujours permis.

Michael Rössler

Forum civique européen

Agenda

Assemblée générale de Solidarité sans frontières

30 AVRIL, BERNE

(LE LIEU PRÉCIS SERA COMMUNIQUÉ SUR SOSF.CH ET PAR NEWSLETTER)

18h Partie statutaire, réservée aux membres

19h Manifestation publique, dans le cadre de l'Infotour (le programme sera communiqué ultérieurement)

Infotour

Le programme de l'Infotour au complet sur www.sosf.ch

Frontex, le cloisonnement au nom de l'UE : l'exemple de la Libye

24.04.2022, 18H30

CITYKIRCHE OFFENER ST. JAKOB, ZURICH

27.04.2022, 18H30

GEWERKSCHAFTSHAUS, BÂLE

Plusieurs intervenant·es exposent, sous différentes perspectives, le rôle de Frontex en Méditerranée centrale et ses effets sur les personnes migrantes. L'agence européenne de contrôle des frontières Frontex joue un rôle important dans la militarisation et la délocalisation des frontières européennes. Comment Frontex aide-t-elle les soi-disant garde-côtes libyens à intercepter les personnes en route vers l'Europe ?

Une collaboration de Sosf, Grundrechtekomitee e.V., Cilip, NoFrontex, Alarmphone.

Les technologies numériques au service de la défense contre la migration :

21.04.2022, 19H, ZURICH

CENTRE KARL DER GROSSE

L'UE développe en permanence son infrastructure informatique de défense contre la migration. Grâce à l'enregistrement biométrique et à des bases de données nouvelles ou étendues, des connaissances de plus en plus complètes sont générées sur les personnes en fuite et leurs mouvements trans-frontaliers. Frontex joue également un rôle important dans ce domaine.

Une collaboration entre Sosf, Grundrechtekomitee e.V., Cilip, Digitale Gesellschaft et NoFrontex.

Avec, entre autres, Simon Noori et Bernd Kasperek.